

n°29 *la lettre*

HÉNOUVILLE

BULLETIN MUNICIPAL DES HABITANTS D'HÉNOUVILLE

Février 2020

VIE COMMUNALE - ACTUALITÉS - AGENDA - INFOS

L'édito du maire



C'est de nouveau, dans une ambiance chaleureuse, que 300 Hénouvillais se sont déplacés pour les traditionnels vœux du maire qui se sont déroulés le 16 janvier en présence de M. le Député, Christophe BOUILLON, Mme la Conseillère Départementale, Pierrette CANU, M. le Président du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, Jean-Pierre GIROD, des précédents maires du village, MM. LEROY, HURE et M. DAMIEN faisant partie de l'équipe municipale actuelle, maires de communes voisines, le représentant de la Métropole Rouen Normandie, M. LEBELLER, MM. et Mmes les représentants des corps constitués, pompiers et gendarmes, les présidents d'associations, la directrice de l'école, tout le personnel communal.



CHÈRES HÉNOUVILLAISES, CHERS HÉNOUVILLAIS,

C'est la deuxième et dernière fois que j'ai eu l'honneur et le plaisir de présider la cérémonie des vœux pour l'année 2020 ! J'ai souhaité mettre l'accent sur le vécu des quinze mois passés qui a mobilisé l'ensemble de l'équipe municipale sans relâche !

Quelques exemples :

- Le plan local d'urbanisme intercommunal qui va être à l'ordre du jour du prochain conseil métropolitain
- Les chantiers comme l'église, l'agrandissement des services techniques municipaux, l'école, le cimetière
- La sécurité des biens et des personnes dans différents secteurs
- Les actions de solidarité qui permettent de maintenir des liens
- Les événements culturels
- La fibre optique de très haut débit : les travaux ont commencé et vont s'accélérer sous peu en particulier sur la route de Duclair du 20 janvier au 7 février
- La reprise des voiries : ce dossier, concernant 12 lotissements, a été réouvert en début d'année 2019 et demandera un certain temps d'instruction
- Les travaux de renforcement de la canalisation d'eau de la rue de l'Ouraille suivis par la réfection de la voirie prévus début avril
- Le recensement des rues et lotissements concernés par l'enfouissement des réseaux aériens adressé à la Métropole

Par ailleurs, au nom de la municipalité, j'ai adressé mes remerciements aux associations et aux bénévoles pour leur dévouement au service de tous, dans un esprit de partenariat avec la municipalité qui met à disposition des moyens humains, matériels et financiers. Sans les associations, le quotidien du village n'aurait pas la même saveur.

Bravo à l'équipe de bénévoles composée de membres de l'association Au fil du temps, de la municipalité, des agents de la commune pour les décorations de notre village pendant les fêtes de fin d'année. Elles ont pallié la faiblesse du nombre de luminaires !

Bravo à l'animation pour les enfants à la veille des vacances scolaires de Noël concoctée par l'association l'APECHE !

Félicitations à M. Jacques CAYZELLE pour ces 20 ans passés à la tête de l'association des randonneurs qui sont devenus de véritables amis ! Merci d'avoir réussi à construire ces liens d'amitié !

J'ai souhaité aussi honorer 3 personnes qui œuvrent sans compter leur temps pour des actions de solidarité : Mmes Dominique LASNEZ, Yvette DUFOUR, M. Jean SIMON, merci à eux pour leur générosité.

M. SAVINAS, président de l'AMF-Téléthon s'est vu remettre un chèque de 2.000 € par M. Gérard LAILLIER, président du club Au fil du temps. Les Hénouvillais sont toujours fidèles aux animations organisées pour le téléthon.

Le conseil municipal d'enfants a été aussi mis à l'honneur. Le nouveau Maire, élu a fait l'état des réalisations sur propositions des enfants.

Enfin, la commune, s'attachant à souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants, à féliciter les médaillés du travail, à remercier les bibliothécaires bénévoles a offert à chacun d'entre eux un cadeau.

Pour terminer, j'ai rappelé que la commune doit rester la première institution à laquelle nous appartenons. Certes, les regroupements sont incontournables compte tenu de la complexité des procédures, de la mise en place des mutualisations raisonnées.

Toutefois, la commune est l'ultime maillon à dimension humaine entre le citoyen et le système administratif. C'est en son sein que s'apprennent les règles essentielles à toute vie en collectivité : civisme, respect de la différence, notions fondamentales.

Comme vous le savez tous maintenant, ne me représentant pas aux futures élections municipales, cet édit est le dernier en tant que Maire. C'est l'occasion de renouveler mes remerciements à l'ensemble de l'équipe municipale, toutes les associations, le personnel municipal d'avoir œuvré dans l'intérêt du village, pour son attractivité et pour le bon fonctionnement du service public.

Annette CANDOTTO, Maire

LES PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VOUS TROUVEREZ CI-APRÈS LES DÉLIBÉRATIONS PRISES DANS LE CADRE DES CONSEILS MUNICIPAUX DE L'ANNÉE 2019. LES COMPTES RENDUS DÉTAILLÉS SONT À VOTRE DISPOSITION SUR LE SITE DE LA COMMUNE.

Réunion du 14 Janvier 2019

- 1 – Durée d'amortissement (Syndicat Départemental d'Energie, Orange)
- 2 – Décision modificative : Budget communal
- 3 – Décision modificative : Régie de transport
- 4 - Décision modificative commune
- 5 – Délibération achat cadeaux
- 6 – Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents non titulaires
- 7 - Suppression du grade de rédacteur et création d'un grade d'attaché
- 8 - Modification du tableau des effectifs
- 9 - Adoption du règlement de collecte des déchets sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie
- 10 - Convention sur une mission de conception et de maîtrise d'œuvre pour l'extension du garage des services techniques et aménagement de vestiaires et sanitaires

Réunion du 26 Février 2019

- 11 – Agrandissement du cimetière communal
- 12 - Achat d'un terrain d'échange avec l'ONF
- 13 - Modalités de l'échange avec l'ONF
- 14 – Constitution de la commission des impôts indirects (CCID)
- 15 – Demandes de subvention à la Métropole
- 16 – Contrat de nettoyage et dégraissage des cuisines
- 17 – Tarifs de location de salles (complément)
- 18 – Convention entre la commune et la Métropole sur l'organisation du festival SPRING

Réunion du 5 Avril 2019

- 19 – Urbanisme Approbation du bilan de la concertation et arrêt du projet PLU
- 20 – Régie des transports : Compte administratif 2018
- 21 – Régie des transports : Compte de gestion 2018
- 22 – Affectation des résultats 2018
- 23 – Vote du budget primitif 2019
- 24 – Vote du Compte administratif 2018

- 25 – Commune : Compte de gestion 2018
- 26 – Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2018
- 27 – Commune : Subventions communales 2019 aux associations
- 28 – Commune : Subventions communales 2019 au CCAS
- 29 – Commune Taux des taxes directes locales 2019
- 30 – Vote du budget primitif 2019
- 31 – Revalorisation du montant du loyer au 88, Rue de l'Eglise
- 32 – Demande de subvention auprès de la Métropole au titre du FISC et du FAA relative aux travaux de l'aménagement des ateliers municipaux
- 33 – Demande de subvention auprès de la DETR et du Conseil départemental 76 pour des travaux à l'école Jean Ferrat
- 34 – Demande de subvention auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Seine Maritime (DDTM)
- 35 – Demande de subvention auprès de la DETR pour l'installation d'une alarme PPMS à l'école Jean Ferrat
- 36 - Demande de subvention auprès de la DETR pour l'extension du cimetière
- 37 - Règlement général sur la protection des données (RGPD) / Convention d'adhésion à ADICO
- 38 - Dispositif Ludisport 76, Convention de partenariat avec le Conseil Départemental 76
- 39 - Audit énergétique des bâtiments communaux / Accompagnement de la Métropole Rouen Normandie (MNR) suite à l'engagement de la COP 21 locale : Autorisation à donner à la MRN pour la récupération de données de consommation énergétique
- 40 - Projet alimentaire territorial de la MRN / Accompagnement en vue de l'élaboration d'un cahier des charges pour un prochain appel d'offres de la restauration scolaire
- 41 - Désignation du représentant titulaire et de son suppléant au comité de pilotage du Site Natura 2000 « Boucles de Seine »
- 42 - Délibération de principe pour la coupure de nuit de l'éclairage public
- 43 - Composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

LES PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

44 - RIFSEEP – Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel

45 - Avenant N°1 à la convention sur une mission de conception et de maîtrise d'œuvre pour l'extension du garage des services techniques et aménagement de vestiaires et de sanitaires : Ajout du lot VRD

46 - Appel d'offres pour les ateliers portant sur la VRD derrière la Mairie, l'agrandissement des ateliers municipaux

47 - Appel d'offres pour l'installation de LED à l'école Jean Ferrat

48 - Appel d'offres pour l'agrandissement du cimetière

Réunion du 4 Juin 2019

49 - Dénomination des résidences de la commune d'Hénouville

50 - Fixation des limites d'agglomération de la commune d'Hénouville

51 - Cession à titre gratuit de deux parcelles cadastrées A1318 et A1 par les consorts LEFEBVRE à la commune d'HÉNOUVILLE

52 - Participation financière aux transports scolaires 2019/2020

53 - Taux des taxes directes locales 2019

54 - Admission en non-valeurs irrécouvrables 2016

55 - Décision Modificative N°1 (budget commune)

56 - Tarifs communaux

57 - Indemnité forfaitaire complémentaire pour élections

58 - Règlement de la restauration scolaire et de la garderie

59 - Appel d'offres de la restauration scolaire

60 - Acquisition de l'application Illiwap

61 - Concert par l'ensemble Atlantis et Mme Aude Camus

Réunion du 17 Septembre 2019

62 - Cession d'une parcelle (section cadastrée A 446) des consorts LEFEBVRE à la commune

63 - Souscription d'une garantie « dommages ouvrage » pour le chantier et vestiaire-sanitaire du STM

64 - Décision modificative N°1 régie transport

65 - Décision modificative N°2 budget commune

66 - Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

67 - Modification de la durée de temps de travail d'un agent stagiaire

68 - Modification du tableau des effectifs

69 - Demande de subventions sur les travaux complémentaires de l'église à la Métropole

70 - Convention de prestation de service pour le Concert à l'église Saint-Michel le 13/09/2019 (ensemble Atlantis)

71 - Avis sur le plan de vente de logements figurant à la convention d'utilité sociale d'Habitat 76

Réunion du 6 Décembre 2019

72 - Statuts de la Métropole Rouen Normandie

73 - Avancement de grade – Suppressions et créations d'emplois

74 - Tableau des effectifs

75 - Avenant N°2 à la convention sur une mission de conception et de maîtrise d'œuvre pour l'extension du garage des services techniques et aménagement de vestiaires et de sanitaires

76 - Décision modificative n° 3 du budget communal

77 - Tarifs d'Occupation du Domaine Public Communal

78 - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 24 septembre 2019

79 - Participation de la Métropole Rouen Normandie suite aux dépenses liées au passage de l'Armada.

HÉNOUVILLE *la lettre*

Hénouville la lettre n°29 - Février 2020

Directeur de la publication :

Annette CANDOTTO

Responsable communication :

Annette CANDOTTO

Réalisation :

Veo communication : 02 35 07 58 26

Numéros d'urgence	Police	17
	Pompiers	18
	Samu	15
	Appel d'urgence européen	112
	Sos médecins	3624
	Enfance maltraitée	0800 05 41 41 ou 119
	Croix rouge écoute	0 800 858 858
	Samu Social	0800 306 306 ou 115
	Allo communauté	0800 021 021

Le compte administratif 2019

Investissement	
Dépenses	504 224.57 €
Recettes	225 439.47 €
Déficit	278 785.10 €

Fonctionnement	
Dépenses	839 567.98 €
Recettes	1 777 079.04 €
Excédent	937 511.06 €

Le compte administratif 2019 dégage un excédent de **658 725,96 €**, somme importante essentiellement due aux travaux de l'atelier municipal qui restent à réaliser et surtout à l'investissement prévu au budget pour l'agrandissement du cimetière qui n'ont pas encore été dépensés et dont le montant s'approchera de 150000 €. Notre participation à l'enfouissement du réseau électrique à l'Ouraille n'a pas encore été engagée, elle était prévue au budget pour un montant estimé à 25000 € et ainsi une réserve financière de 200 000 € restera disponible pour le prochain budget primitif au minimum (si la prochaine équipe ne fait pas de suppression de projets 2019 non réalisés au 31.12). Cet excédent est également dû à des recettes exceptionnelles, notamment la fin de l'existence du Syndicat du Collège de Duclair dont l'excédent de clôture a été partagé sur les communes adhérentes. Nous avons ainsi obtenu une recette de 39 470 € et nous avons aussi reçu une somme de 31360 € suite à notre sortie du Syndicat Départemental d'Énergie dont la compétence a été prise par la Métropole.

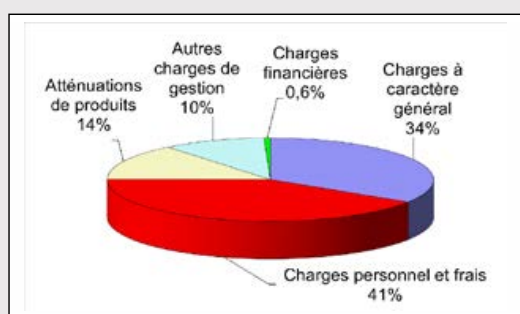
La baisse des impôts locaux n'a pas généré une baisse des recettes dans la mesure où les bases ont progressé suite à l'augmentation de la population, il faut noter qu'en 10 ans la baisse a été significative :

	Taxe habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
2009	18,87%	32,58%	55,07%
2019	17,41%	24,43%	50,79%
Baisse %	7,74%	25,02%	7,77%

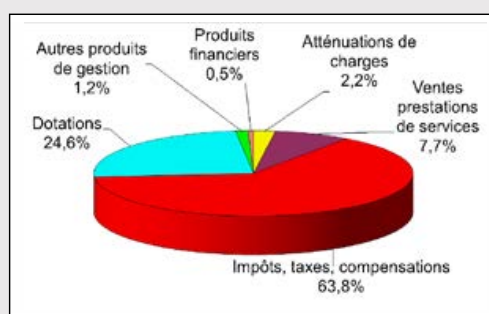
La taxe d'habitation sera supprimée pour tous les foyers en 2023. Une réforme dont la mise en place est progressive : 80% des Français ont bénéficié d'un allègement de deux tiers de leur T.H. en 2019, après un premier allègement d'un tiers en 2018, avant de ne plus en payer du tout en 2020.

Tous les autres foyers restants devront attendre 2023.

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



Les principales dépenses d'investissement :

Atelier	177 606 €	Eclairage basse tension de l'école	39 560 €
Clocher de l'église	39 560 €	Radars pédagogiques	13 181 €
Frais d'architecte	22 321 €	Cimetière couverture de sedum	5 376 €
Lave-vaisselle école	6 938 €	Traçage de jeux extérieurs à l'école	3 977 €
Portes fenêtres coulissantes école	4 171 €	Extincteurs remplacement	3 333 €
Alarme PPMS école	3 864 €	Bancs	1 930 €
Stores salle conseil mairie	2 543 €	Clôture école	1 566 €
Vidéo projecteur école avec installation	1 582 €	Informatique	1 092 €
Table Ping Pong béton	1 198 €		

INSCRIPTION À L'ÉCOLE POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2020

SONT CONCERNÉS :

- 'LES ENFANTS NÉS EN 2017
- 'LES NOUVEAUX ARRIVANTS.

MERCI D'INSCRIRE VOS ENFANTS EN MAIRIE DÈS À PRÉSENT.



CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

Election d'un nouveau maire et de 3 adjoints
du C.M.E. le 6 décembre 2019

Ewen GILLES (CM2) est le nouveau maire du C.M.E. à la suite d'Emilie CAMUS (5ème), ses adjoints élus le même jour sont Camille BIDAULT (6ème), Gabin LANGLOIS (CM1) et Timothé DECLERCO (CE2)



Sensibilisation au gaspillage du pain au restaurant scolaire depuis
novembre 2019

Objectif ZERO gaspillage du pain ... pas encore atteint !!

Jour	Masse de pain (g)	Jour	Masse de pain (g)	Jour	Masse de pain (g)
04 nov.2019	1083	02 déc. 2019	241	06 janv. 2020	385
05 nov.2019	107	03 déc. 2019	1740	07 janv. 2020	742
07 nov.2019	226	06 déc. 2019	772	09 janv. 2020	866
08 nov.2019	329	09 déc. 2019	1046	10 janv. 2020	1060
12 nov.2019	224	10 déc. 2019	821	13 janv. 2020	595
14 nov.2019	335	12 déc. 2019	898	14 janv. 2020	767
15 nov.2019	88	13 déc. 2019	1145	16 janv. 2020	178
18 nov.2019	71	16 déc. 2019	781	17 janv. 2020	266
19 nov.2019	571	17 déc. 2019	327	20 janv. 2020	218
21 nov.2019	480	19 déc. 2019	1474	21 janv. 2020	201
22 nov.2019	547	20 déc. 2019	430	23 janv. 2020	
25 nov.2019	386				
26 nov.2019	335				
28 nov.2019	1129				
29 nov.2019	801				



Plantation de l'arbre 2020
du C.M.E.

Un sorbier des oiseleurs, par les élu-e-s du C.M.E, à l'entrée du village au niveau du croisement Route de Saint-Martin / Route de Montigny, le lundi 2 mars 2020 à 17h.



Plantation de l'arbre de la laïcité

Un poirier, le lundi 2 mars 2020 à 15h45, dans la cour de l'école, en présence des écoliers, de leurs professeurs, d'un Délégué Départemental de l'Education Nationale, de parents, d'élus.

MISE EN PLACE DE NOUVELLES PLAQUES DE RUE

Dans les rues où elles manquaient ou étaient détériorées.



POSE DE NOUVELLES CONDUITES D'EAU POTABLE ET RENFORCEMENT DE LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE :

1. Grande Rue

Travaux réalisés par la Direction de l'Eau de la Métropole Rouen Normandie

Entre fin février et mi-avril 2020

La Grande Rue sera fermée à la circulation.

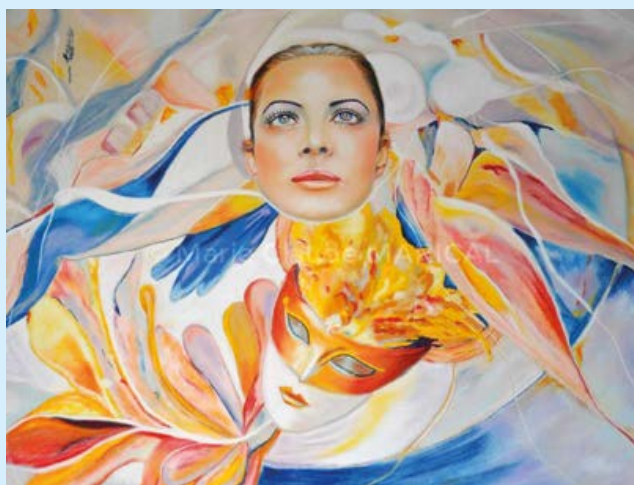
L'arrêt d'autocars « Grande Rue » sera supprimé le temps des travaux (les usagers de cet arrêt devront se rendre à l'arrêt « Place Bethléem ») ; les autocars (ligne 26 et lignes scolaires) emprunteront la Rue de Bethléem dans le sens Place Bethléem vers la Route de Saint-Martin.

2. Rue de l'Ouraille

Travaux réalisés par le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement de la région

de Montville, en liaison avec la Direction de l'Eau de la Métropole Rouen Normandie

En mars-avril 2020



Marie-Claude MARICAL va se consacrer entièrement à son art !

Après avoir obtenu l'an passé un diplôme de la Société Académique des Arts, Sciences et Lettres de Paris et, le 5 janvier 2020, le prix du public du salon artistique de Saint-Valéry-en-Caux, Marie-Claude Marical a décidé de se consacrer uniquement à son œuvre, le pastel, et à son thème favori : le visage féminin.

La qualité de ses œuvres, reconnue non seulement en France mais aussi à l'étranger, sera ainsi magnifiée. Le salon artistique d'Hénouville reposait sur ses épaules depuis de nombreuses années. Ses orientations sur le choix des artistes exposés et la disposition des œuvres en fonction de critères subtils, dont celui de l'éclairage, ont toujours été le moteur de sa réussite. Ainsi les huiles aux couleurs

saturées ne doivent pas heurter les douces aquarelles ou les pastels, c'est là toute une chimie que maîtrise parfaitement Marie-Claude et qui explique que les artistes sont chaque année plus nombreux à vouloir exposer à Hénouville.

Nous souhaitons que cette décision soit pour Marie-Claude Marical un nouveau stimulant et nous serons très heureux de l'accueillir encore longtemps au sein de notre exposition pour nous réjouir devant ses nouvelles réalisations.



LES ATELIERS VILLAGE ONT COMMENCÉ

POUR LES PLUS DE 60 ANS

Le mardi 21 Janvier nous étions 10 à participer à l'atelier sur la prévention des chutes. L'intervenante nous a permis de prendre conscience des difficultés que le vieillissement inexorable nous amène à rencontrer et d'en comprendre les raisons. Le partage des expériences de chacun a enrichi son intervention. Chacun d'entre nous est reparti avec des perspectives d'aménagements de notre habitat, des renseignements pratiques et en ce début d'année, nous nous sommes promis de prendre de nouvelles habitudes pour éviter les chutes.

Le mardi 28 janvier nous étions 17 à prendre en main le fonctionnement de la tablette numérique. Nous avons découvert les différentes fonctionnalités et commencé à manipuler la tablette. Le formateur a pu répondre à nos multiples questions. Nous retrouverons le 11 février pour poursuivre cette découverte.

Des moments agréables et enrichissants !

Les prochain rendez-vous de 14h à 16h à la salle des associations :

- 11 février : le numérique : Poursuite de la prise en main de la tablette et découverte de certaines applications
- Le 4 février : l'alimentation : le bien manger sans trop dépenser
- Le 18 février : Le yoga du rire et la Sophrologie
- Le 25 février : le sommeil
- Le 3 mars : gymnastique douce

Venez nombreux

Ces ateliers sont organisés par l'ADMR. Ils sont gratuits car financés par le Département de Seine-Maritime, la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie et les caisses de retraites.



PRENDRE SOIN DE SA SANTÉ



La mairie d'Hénouville et son Centre Communal d'Action Sociale s'engagent auprès de ses aînés. En lien avec le CLIC Seine Austreberthe, le Département de Seine Maritime et ses partenaires, des actions sont déjà en place pour assurer à tous de vieillir en bonne santé :

- les ateliers Vill'âge avec la Fédération ADMR (sur janvier et février 2020), l'ouverture d'un atelier informatique avec deux bénévoles (septembre 2019), la mise en place d'animations pendant la Semaine Bleue.

Agir précocement pour sa santé permet d'espérer vivre en bonne forme et autonome plus longtemps. Pour ce faire des centres de prévention proposent une évaluation complète de votre santé et vous permettront d'améliorer vos connaissances sur les modifications physiologiques liées à l'âge.

Dès 50 ans que vous soyez actif, retraité, pour vous-même et votre conjoint vous pouvez bénéficier d'un bilan personnalisé et gratuit afin de préserver votre autonomie.

Plusieurs centres de prévention existent dont le centre de prévention Bien vieillir du groupe AGGIR ARRCO et la consultation prévention séniors du CHU de Rouen.

Votre mutuelle peut également proposer ces bilans comme bien d'autres acteurs.

Nous vous rappelons que le CLIC Seine Austreberthe reste à votre disposition pour plus d'informations sur ces bilans de prévention ou concernant votre maintien à domicile de manière général.

Centre de prévention Bien vieillir AGIRC ARRCO

57 Avenue de Bretagne 76100 ROUEN

02 32 81 59 30

www.centre.de.prevention.com

Consultation de prévention Séniors

Centre d'évaluation Albert Einstein

2^{ème} étage pavillon L'Argillère

147 Avenue du Maréchal Juin

76230 Bois Guillaume

02 32 88 58 00



Des nouvelles de ILLIWAP

149, c'est le nombre d'abonnés à ILLIWAP à fin janvier.

Il y a encore du chemin à faire.

ILLIWAP est une application pour téléphone mobile qui vous permet de recevoir des informations de la commune...

des informations sur les manifestations, des alertes de circulation, de pollution ...

Pour télécharger l'appli, c'est très simple : rendez-vous sur votre Google Play ou votre Apple Store, Entrez "illiwap" dans la barre de recherche.

Une fois l'application trouvée, cliquez sur le bouton "Installer" et télécharger l'application.

Ensuite cherchez HÉNOUVILLE avec la loupe et abonnez vous à la station.

C'est gratuit, sans publicité et aucune information personnelle n'est demandée.

Alors, à bientôt sur Illiwap

Contact pour la commune : Sylvain Hamel



En ce début d'année, l'ADMR « Forêt de Roumare » vous présente ses **meilleurs Vœux pour 2020**, vœux de Bonheur et de Santé pour vos Habitants et vos Familles .

Notre Association poursuit sa mission d'Aide auprès des Personnes fragilisées de nos communes.

Nos Salariées travaillent au service de nos Bénéficiaires avec compétence et dévouement et toujours dans le respect et la dignité de la Personne.

C'est un métier difficile, très honorable, souvent ingrat car trop peu reconnu par les familles. Les médias se font souvent l'écho des problèmes de la profession : difficulté de recrutement, fatigue de nos auxiliaires par manque de personnel, et pourtant ... Nos Salariées aiment leur métier , le font souvent avec passion, mais.....aimeraient avoir un peu moins de charge afin d'exercer leur métier en toute sérénité .

Aussi, notre Association recrute afin de pouvoir répondre aux demandes de nos habitants, ce que nous ne pouvons malheureusement pas faire complètement aujourd'hui.

L'ADMR FORET DE ROUMARE RECRUTE UNE AUXILLIAIRE DE VIE – Tél 06 64 17 51 54

POINT SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE...

La sécurité routière, trop souvent associée à la répression, est un ensemble de règles, de lois et de consignes qui permettent de **protéger les usagers de la route, mais aussi les piétons**, qu'ils soient des adultes ou des enfants.



La route est donc un espace public partagé, protégé par un Code de la route conçu pour sauver des vies, épargner des souffrances, ce qui est autrement plus important que de « sauver des points ».

La municipalité après deux réunions publiques l'une portant sur la D67 la seconde portant sur la D982 ont permis d'établir des priorités qui ont été partagées avec le pôle de proximité de la Métropole Rouen Normandie. Et après 3 réunions en Mairie, les dispositifs suivants ont été réalisés :

1. D67 – Route de Saint Martin :

- Les STOP du carrefour allée Pierre Corneille / Résidence les Chênes et la D67 ont été inversés, la mise en place d'un passage piétons a été réalisé.
- Implantation de deux radars pédagogiques

RAPPEL : Une étude globale de sécurité routière (dont l'arrêt de bus Corneille) sera réalisée lors des travaux des bassins versants.

Point sur les travaux des Bassins versants La Caboterie :

Évoquer la sécurité routière de la route de Saint Martin (D67) nous amène inéluctablement à évoquer les travaux des bassins versants, rendus obligatoires (loi sur l'eau) pour sécuriser cette

zone du bassin versant, notamment en cas de pluie centennale telle que les habitants d'Hénouville et des communes voisines ont malheureusement vécu en 16 juin 1997. Même si ne voyons plus aucune trace de ces catastrophiques inondations de juin 2017 elles restent entières dans la mémoire des habitants. En effet, ces inondations avaient causé la mort de trois personnes.

Ainsi :

Le bassin de retenue est situé à 100% sur Hénouville
Le financement est assuré à 100% par la Métropole pour environ **1 million d'euros**

A ce jour :

- Les acquisitions foncières sont réalisées
- Le dossier a été déposé début novembre à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Seine-Maritime (DDTM 76) ... nous devons composer avec un délai incompressible de **9 à 12 mois d'étude**.
- Début des travaux vraisemblablement fin du second semestre 2020 **au mieux !**

2. D982 – Route de Duclair :

Le marquage au sol a été revu sur la D982
Implantations de bornes J.11 au lieu-dit La Fontaine
Mise en place de radars pédagogiques
Une limitation de vitesse à 50 Km/h a été sollicitée auprès de la Métropole

RAPPEL : le remplacement du radar détruit en décembre 2018 est programmé par l'État et nous gardons espoirs de convaincre l'État (DDTM) d'implanter un radar tronçon sur cette voie très passagère (10 000 véhicules / jour).

3. Dans nos quartiers ...

À la demande de riverains et après échanges sur place, des aménagements sont programmés pour les mois qui arrivent ... tels que :

- Limitations de vitesse
- Passages piétons
- Radars pédagogiques
- Marquages au sol



RADARS PÉDAGOGIQUES

Le Conseil Municipal à la suite des réunions sur la sécurité routière (RD67 et RD982) a validé la pose de 4 radars pédagogiques sur la commune.

Ce sont des radars à alimentation solaire qui exigent donc de la luminosité pour fonctionner.

2 radars ont été posés à Hénouville Village :

- À l'entrée du village venant de La Vaupalière
- Route de Saint Martin à proximité du lotissement des Chênes.

2 radars ont été posés à Hénouville Bord de Seine aux 2 entrées du hameau de La Fontaine.

En effet, ces endroits ont été identifiés comme parti-

culièrement critiques en matière de vitesse.

Ces dispositifs complètent les actions déjà menées : nouvelle peinture de séparation de la chaussée sur la RD982, inversion des stops au niveau du carrefour Route de St Martin / Pierre Corneille / Les chênes.



Informations sur les résultats des fouilles archéologiques menées sur les sites des actuels lotissements Les Châtaigniers et Les Chênes

(Informations extraites de la brochure Bilan scientifique 2016 accessible via le lien <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Normandie/Publications/Archeologie/Les-bilans-scientifiques-regionaux>)

Les Châtaigniers / Route de la Fontaine

Paléolithique

« L'opération de diagnostic s'est déroulée sur le rebord de plateau qui surplombe les coteaux nord de la vallée de la Seine. Le terrain est plat. Un herbage et un ensemble de bâtiments agricoles forment une unité foncière singulière ; l'espace est ainsi délimité par des bâtiments et deux habitations à colombages. Aussi, un mur monté en pierres calcaire et silex équarris délimite le clos du domaine public. Il semblerait que la fondation de cet ensemble remonte au début du XVII^{ème} siècle pour évoluer jusqu'à l'aube du XX^{ème} siècle.

L'ouverture des tranchées de diagnostic n'a révélé aucune structure archéologique. Il est fort possible que cette situation soit liée à l'environnement géographique et à l'absence de placage limoneux. Seule une plage limoneuse a été observée au sein d'un pavage à silex dont la matrice est argileuse et de couleur rouge orangé. Cette situation est vraisemblablement le résultat de fortes érosions.

C'est au sommet d'un limon feuilleté brun orangé que **329 silex taillés** sont apparus à 70 cm de profondeur. La série est reconnue sur la partie nord-ouest de l'emprise. Le site est particulièrement bien préservé dans la mesure où l'essentiel de la production semble avoir peu bougé, aussi bien géomorphologiquement qu'archéologiquement. Ainsi, la série lithique peut être rattachée au **Paléolithique moyen, vers 50 000 ans avant notre ère.** »

Bruno AUBRY (INRAP)

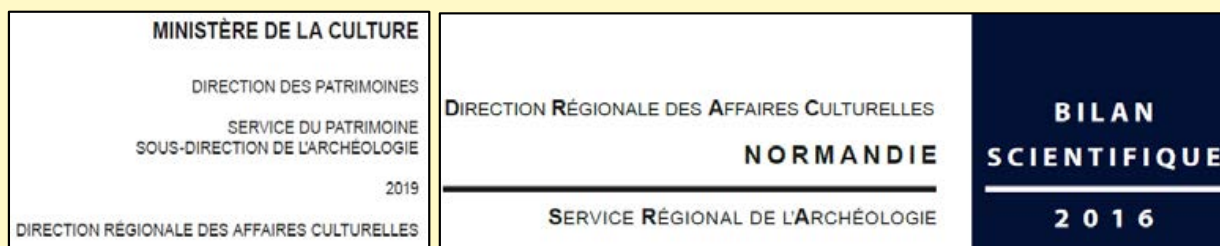
Les Chênes / Route de Saint-Martin

Protohistoire ? - Moyen Âge - Moderne - Contemporain

« Un projet de lotissement a entraîné la prescription d'un diagnostic archéologique. Il a mis en évidence des indices d'occupation d'époque souvent indéterminée, faute de mobilier archéologique. Outre des plantations de pommiers certainement récentes et de très rares trous de poteaux dispersés et non datés, il faut retenir l'existence de **vestiges d'un ancien clos-masure**. Celui-ci est caractérisé par plusieurs fossés de parcelles, une portion d'une **base de mur** constituée de gros blocs de silex et de mortier et d'un niveau de démolition daté de l'époque moderne correspondant au reste d'un bâtiment du clos-masure, identifié sur le cadastre napoléonien. Deux petites mares y sont associées.

Grâce au **mobilier céramique**, dont un **saloir en grès du Beauvaisis**, différents éléments de ce clos-masure ont pu être datés du XVIII^{ème}-XIX^{ème} siècles. La découverte de vestiges plus anciens dont nous ne percevons que des indices très fugaces, notamment attribués au XI^{ème}-XII^{ème} et XV^{ème}-XVI^{ème} siècles et composés d'une **céramique commune claire glaçurée ou sableuse** suggère des occupations de la zone à ces époques. Enfin, la découverte d'un **enclos circulaire** malheureusement non daté (protohistorique ?) est à noter. »

Caroline RICHE (INRAP)





Lors de la grande parade de l'Armada, avec quelques 4000 visteurs sur cette journée exceptionnelle, nous nous sommes à nouveau rendu compte que de nombreux Hénouvillais ignoraient l'existence des Bases Nautiques en bord de Seine...

Voici donc quelques explications pour les non-initiés...

4 associations se partagent la berge de Seine rive droite, nos 4 associations travaillent toujours en symbiose...

- L'association ASPTT Rouen Voile (club voile loisir) avec une gestion 100% bénévole.
- La base CMCAS (Caisse d'actions sociale de l'industrie Electrique et gazière)
- Une base Scouts marins (1ère Troupe Marine de Rouen)
- Et L'association **YCRouen76** qui avec ses 4 salariés regroupe plusieurs activités :

La base de plein air, gestion d'accueil de groupes constitués sur les activités de sports de pleine nature (scolaires, centre de loisirs, CE...) – hébergement groupes sur des séjours de courte durée – prestations activités comme la voile, le kayak, le VTT, l'escalade, le tir à l'arc, l'initiation au golf sur practice ou la course d'orientation. La base est même référencée comme centre de formation sur ces activités. Fonctionnement du lundi au vendredi.

Le club de voile – Labellisé Ecole Française de Voile d'une part et Equipe de compétition d'autre part. Forte d'une équipe de professeurs de voile (2 professionnels et 6 ou 7 bénévoles diplômés), le club vous accueille à la belle saison (d'avril à novembre) pour vous transmettre la passion qui nous anime toutes et tous. Comme tous clubs, l'adhésion est annuelle. (compter 250 € maxi pour une cotisation annuelle pour un adulte comprenant les cours, le matériel avec une navigation en dériveurs encadrée de façon hebdomadaire en saison).

Coté compétition : nos équipes courent aujourd'hui sur le circuit national, et de temps à autres à l'international...

Le YCRouen76 finit l'année 2019 en 1ère Division Dériveurs (classement du Top 20 des clubs Français) à la 15ème place sur 523, deuxième club Normand ! Félicitations à nos 65 compétiteurs



POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

contact@ycr76.fr

ou

Page Facebook : Y.C.Rouen 76

LE MERCREDI APRÈS'MIDI

**Séances réservées aux Jeunes
(6 – 12 ans) – initiation
et perfectionnement**

**Reprise du cycle Printemps
le mercredi 1er avril**

LE SAMEDI APRÈS'MIDI

**Séances Ecole
de voile Ados-Adultes**

**Reprise à compter
du samedi 21 mars**

SAMEDIS APRÈS'MIDI ET DIMANCHES

**Séances d'entraînement des
équipes de compétition**

**Fin de la pause hivernale :
le samedi 25 janvier**



Au fil du temps...

Notre club aime les manifestations culturelles. En 2016, dans le cadre de la 3ème édition du festival « Normandie Impressionniste » nous avons présenté un « Déjeuner sur l'herbe » précédé d'un « Mariage à la Belle Epoque » dans le magnifique cadre du château de La Fontaine. Ce projet labellisé (avec la présence de France Bleu) avait mis le village dans la lumière.

Notre club a également un rôle social indéniable, et ce, à divers titres et à différents niveaux pour les 110 adhérents de l'association. Ainsi, nous organisons, en collaboration avec l'école, des rencontres inter générations. Ex : en 2018, année du centenaire de l'armistice, les élèves avaient visité l'expo présentée en mairie dont le thème était : les monuments aux morts, le rôle des femmes et des animaux durant la Grande Guerre. Puis, dans le cadre de la « Semaine Bleue », nous avons été accueillis dans 3 classes afin de relater, par ex. « l'école autrefois ». En 2019, une classe est venue nous rejoindre salle H. Malot où une douzaine de membres ont raconté vécu et anecdotes locales durant la seconde guerre et répondu aux très nombreuses questions. Ces rencontres se terminent toujours par un goûter. Le 20 décembre dernier, en relation avec « l'APECHE » nous avons offert aux élèves des balades en calèche et la possibilité de se faire prendre en photo avec le Père Noël.

Notre club est également SOLIDAIRE. Nous organisons des manifestations diverses au profit du Téléthon. Ainsi, aux vœux municipaux, notre très dynamique président, accompagné de Pascal (membre du club de Randonnée) remettaient la somme de 2045 euros à Monsieur Georges SALINAS-coordi-

nateur de l'AFM.TELETHON. Nombre de membres sont très actifs et apportent leur soutien sans faille à Mme Yvette DUFOUR – infatigable Humaniste (dont c'était la 37ème édition d' « ACTION NIGER »). Un merci également à nos 4 dames « confiturières » (Renée, Martine, Michèle, Claudine) engagées pour le centre anti-cancéreux de VILLEJUIF (don de 700 euros)

Et un grand, très grand MERCI à MADAME Dominique LASNEZ (du SAMU SOCIAL et de « L'AUTO-BUS ») qui côtoie à longueur d'année la misère humaine. Chapeau Dominique ! Tu es la fierté de notre village et de notre Club.

Le club c'est aussi 44 rencontres des jeudis et la découverte de la Généalogie (Merci Annie et Alain), du Tarot (merci Patrice), de la Couture (merci à Renée, Martine, Michèle et Claudine).

C'est également l'A.G. et ses galettes des Rois et des Reines ! Le repas annuel et son animation (en 2019 ce furent les danses du temps jadis, en tenue d'époque sous la houlette de la troupe « MAZURKA VALSES et PASTOURELLES », la vidéo-dinatoire, la sortie découverte en Suisse Normande, notre séjour dans l'île de Beauté. (En 2018 ce fut l'IRLANDE et cette année ce sera la CROATIE). Les voyages forment la jeunesse ! Nous coopérons avec le Comité des Fêtes de notre ami Martial qui se démène afin d'animer, avec son équipe, le village.

« AU FIL DU TEMPS » nous avons l'esprit jeune et nous lançons un appel à nos 326 retraités(es) : n'hésitez pas, nous avons besoin de soutien et de vos idées.

LE BUREAU

HÉNOUVILLE RANDO

Moment très attendu chaque année, notre séjour hors de nos bases habituelles rencontre toujours un très joli succès auprès de nos adhérents. En 2019, nous avons pu découvrir le golfe du Morbihan, ses nombreux sentiers côtiers et l'île aux Moines.

Le mardi 1er octobre, partis de Saint Gildas de Rhuy, nous avons pu découvrir l'océan, suivre le chemin côtier en traversant les étangs de Kerpont et longer la côte en suivant le cordon dunaire vers la plage de Kervert ; l'après-midi, notre randonnée nous a emmenés vers Port Maria, Port aux Moines, puis à la découverte de l'Abbatiale romane Saint Gildas.

Le mercredi 2 octobre, un bateau nous a déposés à l'Île aux Moines que nous avons traversée du nord au sud, nous offrant des vues splendides sur le golfe du Morbihan et la côte toute proche, en une succession de plages et de criques que le chemin côtier nous a permis de découvrir.

Le jeudi 3 octobre, le parcours côtier nous a conduits jusqu'à Port Navalo après avoir découvert les



différentes pointes et un paysage marin préservé sous un joli soleil d'automne. Après le pique-nique, nous avons rejoint Port Crouesty avant de revenir sur notre lieu de villégiature et avons partagé une dernière soirée très conviviale tous ensemble.

Pour cette année 2020, nous retournerons en Bretagne à Plestin-les-Grèves dans les Côtes d'Armor, du 28 mai au 2 juin. Nous vous tiendrons informés à propos de ce séjour dans les semaines à venir, qui est d'ores et déjà complet. En attendant, nous vous attendons nombreux lors de nos prochaines randonnées, dont les dates sont disponibles sur notre site internet.

LE CLUB HÉNOUVILLAIS DE DANSES DE SALON EN 2020

L'association CHDS va bientôt fêter ses 14 ans. Le club compte une quarantaine d'adhérents, répartis en trois cours (débutants et moyens les lundis soirs, perfectionnement les vendredis soirs), et des entraînements pour les volontaires ont lieu après le dernier cours du lundi.

Nous pratiquons les danses en couple les plus courantes, qui se répartissent en deux catégories, les danses latines : Rock, cha-cha-cha, rumba, samba, paso-doble, salsa... et les danses dites « standard » : Valse lente (ou anglaise), tango, quickstep, valse viennoise... Toutes ces danses sont codifiées, et nécessitent un apprentissage, ce qui permet d'inviter n'importe quel partenaire issu de n'importe quelle école ...et ça marche, voire ça matche ! Pas besoin cependant d'être un champion pour participer, et progresser vite sans même s'en rendre compte. Enfin, les cours se déroulent dans une ambiance (très) décontractée et chaleureuse.

Nous organisons plusieurs soirées dans l'année, pour mettre en pratique ce que nous avons appris en cours, et pour se retrouver autour d'un buffet confectionné par tous les participants. C'est toujours un moment de convivialité apprécié et une belle réussite.



LE RELAIS DES ARTS INNOVE



Le Relais des arts participe à l'organisation de l'exposition de peinture d'Hénouville et pour la deuxième année nous avons exposé les œuvres des différents ateliers. Vous avez été nombreux à nous rendre visite et nous vous en remercions.



Nos activités vous sont largement ouvertes. L'adhésion à l'association est de 10€. Les ateliers se déroulent à la maison des associations, à proximité de la mairie. Les cours de peinture le samedi matin de 10h à 12h animés par Anne-Michèle PEREZ, il reste quelques places.

L'art floral un samedi après midi par mois : prochaine séance le 21 Mars

L'atelier cartonnage chaque lundi après midi

UNE NOUVEAUTE : Un atelier papier mâché le 6 février de 9h à 16h, il y a encore quelques places.

N'hésitez pas à prendre contact pour plus amples renseignements avec la présidente : Marie-Claude VAUDAN-DAINE : 06 88 56 26 60. Nous vous accueillerons aussi avec beaucoup de plaisir durant nos différentes activités.



ASSOCIATION GYMNASTIQUE ET DANSE D'HÉNOUVILLE

**LES INSCRIPTIONS SONT ENCORE POSSIBLES SUR LES COURS SUIVANTS
UN COURS D'ESSAI GRATUIT POUR CHAQUE ACTIVITÉ**

Mardi 9h30-10h30	Renforcement musculaire
Mardi 20h30-21h30	Yoga
Mercredi 9h30-10h30	Baby gym (3-4 ans)
Mercredi 10h30-11h30	Zumba Enfants (6-10 ans) NOUVEAU COURS

Les autres cours sont complets pour cette saison.

Pour les cours de Baby Gym et Zumba enfants le nombre de participants est particulièrement faible. Ces cours ne seront réouverts en septembre qu'avec un effectif suffisant.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter un membre du bureau :

Silviane Borfiga (trésorière) : 06 89 08 56 29 Catherine Cayzele (secrétaire) : 06 23 72 22 97

Monique Chabardin (membre) : 06 83 92 03 83 Catherine Huré (membre) : 06 81 11 99 48

Fabienne Passilly (présidente) : 06 79 57 58 62 - fabienne.passilly@orange.fr



LES CABOTINS

Les membres des **CABOTINS** ont allumé la lumière des coulisses et ont démarré leur chantier théâtral. En effet, assisté de leur auteur/ metteur en scène professionnel

Pascal Gleizes, ils sont en train d'écrire une pièce. Cette création des **CABOTINS** dont l'écriture prend la forme d'un vaudeville à la Georges Feydeau, coutumier de la chose, se veut avant tout contemporaine,

légère et burlesque... mais n'en disons pas trop !

La représentation unique sera montrée au public au mois de juin prochain au début de l'été.

Et comme les **CABOTINS** encourage la Culture plutôt deux fois qu'une, ils interviendront et se feront remarquer par des lectures théâtralisées et musicales au **Festival du livre & de la BD d'Hénouville** qui aura lieu pour la première fois le 5 avril prochain.

A vos agendas !

COMITÉ DES FÊTES HÉNOUVILLE

UN GROUPE DE BÉNEVOLES ATTACHÉS A L'ANIMATION DU VILLAGE

- Je voudrais, encore une fois, remercier ce petit groupe d'amis qui œuvre au CDF, sans compter son temps, afin que les diverses manifestations puissent se dérouler dans une ambiance sympathique de convivialité.

- Notre assemblée générale du 10 janvier a élu le bureau suivant :

Président : Martial HAVARD. Vice-président : Jean-François PAINCHAUD. Secrétaire : Sylvain HAMEL. Secrétaire-adjointe : Sophie MALLET. Trésorière : Monique HAVARD. Trésorière-adjointe : Micheline GROMARD.

- La première manifestation de l'année 2020, très attendue des enfants (et des parents), s'est déroulée le week-end des 18 & 19 janvier : le salon des jeux gonflables où nous avons enregistré 142 enfants. Parallèlement, il y avait un salon de thé et de jeux de société qui a remporté un très vif succès auprès des parents. Rendez-vous est pris pour les 16 & 17 janvier 2021.

- Un grand merci à l'association des parents d'élèves (APECHE) qui, cette année, s'est associée avec le CDF pour la confection des crêpes et des gaufres. Très belle collaboration à renouveler pour d'autres événements.

- Nous avons utilisé 15 kg de farine, 26 litres de lait, 90 œufs pour satisfaire petits et grands gourmands.

- L'animation de notre village ne doit surtout pas reposer sur une seule association, le CDF est à l'écoute des demandes que vous pouvez lui formuler.

Pour nous joindre :

Cdf76840@yahoo.com

06 60 97 88 82



Amusement des adultes, tranquillité des enfants



Nous avons fait salle comble



Qui n'a pas encore rangé ses chaussures ?



Tout le monde met la main à la pâte

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2020

Week-end 7 & 8 mars : à définir

Dimanche 29 mars : VIDE-GRENIER

Dimanche 12 avril : CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES

Dimanche 17 mai : rencontre sportive parents & enfants avec l'APECHE & le CDF

Samedi 26 sept : FOIRE À TOUT

Dimanche 27 sept : FÊTE SAINT MICHEL

Samedi 21 novembre : DINER DANSANT HÉNOUVILLADE

BIBLIOTHÈQUE

VACANCES DE FEVRIER

La bibliothèque sera ouverte les mercredis 19 et 26 février de 14h30 à 15h30.

VACANCES DE PRINTEMPS

La bibliothèque sera ouverte les mercredis 15 et 22 avril de 14h30 à 15h30.

HORAIRES

(hors vacances scolaires)

Mercredi 14h30 – 15h30

Vendredi 16h00 – 17h00

Samedi 10h30 – 11h30

bibli-henouville@orange.fr



FESTIVAL DU LIVRE ET DE LA BD ' DE L'ARBRE À L'HISTOIRE '

DIMANCHE 5 AVRIL 2020 DE 10H À 18H, SALLE POLYVALENTE

Petit village encore inconnu des Rouennais il y a quelques années, Hénouville a voulu s'affirmer sur le plan culturel en créant, tout d'abord, il y a une quinzaine d'années, un **salon artistique** aujourd'hui recherché par les peintres et les sculpteurs et dont le niveau ne cesse de progresser. Et voilà que la **littérature** à son tour s'invite dans la sphère culturelle et sera mise en lumière le dimanche 5 avril avec le **1er festival du livre et de la BD**, initié par la bibliothèque municipale, soutenu par les élus et secondé par la librairie de Duclair. Loin de l'agitation et de la rivalité qui parcourent les milieux littéraires et de l'édition parisiens, les organisateurs ont pensé que les talents locaux, dont certains ont une réputation qui dépasse désormais les frontières normandes, méritaient d'être invités et honorés.

Un festival placé sous le signe de l'arbre

Hénouville est une commune rurale où la forêt est très présente, d'ailleurs un lotissement y porte un nom évocateur : Allée de l'Orée de la forêt. Mettre cette particularité en lumière s'imposait, c'est entre autre dans cet esprit que le festival se nommera « DE L'ARBRE À L'HISTOIRE ».

PROGRAMME

Comment se repérer parmi les activités proposées ? Quid des ados ?

- les stands des exposants : 32 auteurs seront présents et regroupés dans cinq pôles : fiction/policier, jeunesse, théâtre/BD, poésie/revues, fantasy/légendes. Signalons à l'attention des ados et des amateurs de tous âges que 4 auteurs représenteront la BD et les comics et 2 la fantasy. Les exposants ne seront pas là uniquement pour vendre leurs ouvrages, ils apprécieront, ô combien, les échanges avec le public. Que les visiteurs n'hésitent pas à dialoguer avec eux ! Il ne s'agit pas de montrer qu'on est un lettré ou d'afficher sa culture, ce festival ne sera pas élitiste, il se veut accessible à tous ceux qui sont curieux de rencontrer des gens qui écrivent et qui aiment qu'on leur pose des questions sur leur passion, l'écriture.

- les lectures vivantes, musicales ou non : les bibliothécaires ont sélectionné de courts extraits d'œuvres littéraires se rattachant au thème du festival. Citons pêle-mêle Giono, Maupassant, Haskell, Delerm, Ledig,

Grümbert, Fournier... Certains des auteurs présents liront également des extraits de leurs propres œuvres, sans thème imposé cette fois. La durée des lectures, quelles qu'elles soient, ne dépassera pas cinq minutes. Ce sera frustrant, peut-être, mais incitera à découvrir davantage tel ou tel auteur. Un festival du livre se doit de donner envie de lire, c'est la moindre des choses !

- la bibliothèque éphémère : l'espace, ludique et coloré, sera dédié aux enfants qui aiment qu'on leur raconte de belles histoires... Ainsi, les petits seront occupés, permettant aux grands de profiter des nombreuses activités proposées.

- les ateliers : démonstration de calligraphie ancienne, confection de marque-pages comportant des haïkus (poèmes extrêmement brefs, d'origine japonaise, visant à dire l'évanescence des choses) et animation sur les essences de bois avec présentation d'échantillons qui pourront vous être commentés à la demande.

- l'expo-concours de photos : le thème en est l'arbre. (voir règlement p.7 du bulletin municipal de novembre 2019 ou sur le site de la commune). ATTENTION ! Inscriptions du 10 février au 6 mars.

- la participation des écoles : sur place, exposition de dessins d'enfants, et en amont, à l'école et sur le temps scolaire, intervention dans les classes d'une illustratrice jeunesse.

- le café littéraire : venez goûter, pour un prix modique, les gâteaux faits maison et les boissons chaudes et froides. Le plaisir des papilles facilite les échanges ! Alors... AVOS AGENDAS !

NOËL EN NORMANDIE AUTREFOIS, LA RÉUSSITE D'UNE BELLE ACTION COLLECTIVE

37ème MARCHÉ DE NOËL – 30 NOVEMBRE – 1ER DECEMBRE

Ces deux jours de fête sont l'aboutissement d'une année de travail, de recherches, de rencontres autour d'un projet commun pour les amis du Niger tous bénévoles humanitaires. Tout ce qui est présenté au Marché de Noël est réalisé ou restauré par leurs soins.

Dans une ambiance chaleureuse et détendue, les visiteurs ont apprécié l'accueil reçu, d'abord le petit vin chaud puis la qualité et la diversité des stands où chacun est heureux de présenter les objets à la réalisation desquels il a souvent participé, de belles rencontres ou des retrouvailles car nous avons de très fidèles clients depuis 37 ans...

L'EXPOSITION : le retour aux temps anciens avec la présentation sur le travail et les traditions de Normandie ont permis d'évoquer beaucoup de souvenirs. Merci à toutes les personnes qui ont participé aux recherches et à la réalisation.

La participation de la famille LANOS de YAINVILLE du musée « Aux souvenirs de nos ancêtres » en costumes normands, leur disponibilité pour les explications, la présentation de leur très belle collection de bijoux normands ont réhaussé la qualité de cette manifestation.

LES SAVEURS GOURMANDES : le salon de thé a été très fréquenté et apprécié, une pause de qualité au goût de l'authentique.

Quant à l'AUBERGE NORMANDE, lieu de retrouvailles autour d'une bonne table, elle est demeurée égale à sa réputation. Michelle et Claudine ont surmonté leurs difficultés de santé pour assurer leur service, rendons hom-

mage à leur courage. Merci à elles pour toutes ces années où elles ont mis leurs talents au service des enfants.

L'ANIMATION : les chants de Noël de la chorale Musique en Boucles ont été repris par tous avec élan pour nous plonger dans l'ambiance de Noël.

Les contes de Madame Anne MARCHAND ont été très appréciés des petits et de leurs parents, ainsi que des grands-parents présents au salon de thé, il n'y a pas d'âge pour rêver et retrouver une âme d'enfant, par la magie du verbe.



Merci à toutes les pâtisseries d'Hénouville qui ont fabriqué de délicieux gâteaux.

Merci à toutes les personnes qui nous soutiennent et nous aident pour poursuivre cette chaîne d'amitié tournée vers la solidarité. Merci à la Municipalité pour son aide logistique.

Ce 37ème Marché de Noël fut un beau moment de rencontres et d'amitié autour de la solidarité avec la mission des Sœurs de Gethsemani, le bilan financier a dépassé de 1000 Euros le résultat de 2018.

L'année 2019 a été particulièrement chargée en manifestations ; Fêtes médiévales de St Wandrille et Clères, Fête de la Rose, et de l'Armada, Marché de Noël solidaire de Maromme, marchés de Noël de St Martin, d'Hénouville et de Duclair. Toutes ces manifestations nous ont permis d'envoyer :

- 3000 Euros à l'Association Gethsemani France pour le Foyer d'accueil Mère et enfants de St Chamond (Loire)

- 12 000 euros pour l'association Gethsemani Niger pour les enfants du Foyer de Saint Vincent de Niamey Niger.

Notre aide est vitale pour répondre à tous les besoins des enfants et des jeunes, car l'état nigérien n'accorde aucune aide, mais veut imposer aux sœurs l'embauche de personnels choisis par lui, ces charges sont impossibles à assumer et les sœurs s'occupent très bien des enfants. Des négociations sont en cours nous en reparlerons.



L'ÉGLISE D'HÉNOUVILLE ET LA GUERRE DE 1939'1945

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION
05/SR ET DU LOGEMENT
1^{re} Seine-Inférieure

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
RÉQUISITION

Le Crédit National est requis de payer à
attributaire-mandataire demeurant à :
47.102 Quarante-sept mille cent deux Fcs.

représentant le montant de décompte, figurant au verso.
par : 47.102 Quarante-sept mille cent deux Fcs.

La signature de la présente réquisition emporte que celui-ci a été dressé après vérification des pièces justificatives
présentées, en tant que de besoin, et sous réserve de la validité de la prescription donnée au mandataire.

Partie réservée au CRÉDIT NATIONAL
La présente réquisition a été réglée
pour son montant au bénéficiaire qui
doit en acquiescer le :
Date : 28-10-1953

Visas
ORDONNANCEMENTS
RÈGLEMENTS

Modèle 00-490 - n° 2 01330 - (1953)

1A. 3382 337 -

J'ai l'honneur de vous soumettre la présente réquisition prise en exécution de la décision, dont le numéro est rappelé au dos.
Je tiens à votre disposition, dans mes bureaux, les détails de calcul du montant de cette réquisition dont vous trouverez ci-après les éléments essentiels.
Le montant de cette réquisition vous sera réglé par les soins du Crédit National dans les délais les plus brefs.

DÉCOMPTÉ DE LA SOMME PAYÉE

Montant des sommes payables actuellement en application de la (ou des) décision de programme (B).....	(a) 474.124
Frais de constitution du dossier	300
Montant cumulé des justifications d'emploi admissibles 478.923	(b) 474.124
Différence (montant n'ayant pas encore donné lieu à justification d'emploi).....	(a - b) 478.923 - 474.124 = 47.102
Avance sur cette différence.....	(c) 47.102
Total (somme due à ce jour).....	(b + c) 474.124 + 47.102 = 478.923
Total réduit en application de l'article 4 de la loi du 28-10-46.....	(d) 478.923 - 47.102 = 431.821
A déduire : total des avances et acomptes déjà versés.....	(e) 47.102
Montant de la somme payée.....	(d - e) 431.821 - 47.102 = 384.719

LE BOMBARDEMENT D'AOÛT 1944

En 1944 (le 29 août ?...), notre église communale Saint-Michel a été bombardée, semble-t-il, par les forces alliées qui luttèrent contre l'occupant allemand. Plusieurs obus sont tombés sur elle ou à proximité immédiate.

Principal résultat de ce bombardement qui a précipité la retraite des troupes allemandes en cantonnement à Hérouville: la plupart des vitraux ont été touchés et détruits, en totalité ou en partie, devant rester tels quels, avant réparation ou réfection, pendant plusieurs années. Par manque d'argent, la Commune et la Fabrique ont dû attendre six longues années après les faits pour qu'Hérouville se voie attribuer une indemnité au titre des « Dommages de Guerre ».

Courant 1950, un dossier d'indemnisation est ouvert sur le plan administratif par la Préfecture de Rouen auprès du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU) qui siège 21 Boulevard des Belges à Rouen.

Dès lors, on va instruire le dossier selon les règles de la procédure requise par la préfecture et les services du MRU. Tout d'abord, lancer un appel d'offre officiel auprès d'entreprises compétentes en matière de vitraux et de serrurerie (pour les fenestragés à refaire), puis transmettre les éléments de réponses à la Commission consultative d'Hérouville avant envoi, visé par le maire, en préfecture.

Dans le dossier – fort clair et fort lisible – retrouvé dans les archives communales, ne subsistent que trois devis, à savoir :

- 1) un devis de vitraux d'art de l'entreprise DEVISME à Rouen, en date du 20 mai 1953 ressortant à 309 280 F (ramenés à 307 000 F après négociation) ;
- 2) un devis du 1/10/1953, pour 4 fenestragés, en 2 exemplaires, des Éts THABURET Fils à Yerville, pour un montant total de 196 387 F (ramené à 190 000 F) ;
- 3) un devis de novembre 1953 (réparation de fenestragés et déplacements) pour la somme de 43 400 F.

Au total, mais avant examen par les services départementaux et le MRU, les trois soumissions ont atteint la coquette somme de 540 400 F !...

L'INDEMNISATION DES DOMMAGES DE GUERRE DE L'ÉGLISE

Après examen technique et financier de la Commission départementale, l'ensemble des soumissions des entreprises aboutit à deux engagements importants. La Commission prend, le 5 mars 1953, une première décision octroyant à la commune une prise en charge (à titre d'acompte) de 259 602 F. Puis une deuxième décision, le 2 octobre 1953, pour 214 867 F soit, au total, 474 469 F.

Dès l'acceptation de ces nouveaux chiffres par les artisans spécialistes, les travaux vont pouvoir être commandés, leur financement étant mis en force et réglé ensuite en fonction de l'avancement des chantiers. Ainsi, après contrôle des travaux exécutés situation après situation, le dossier va faire l'objet de trois déblocages de fonds successifs, soit :

- Le 23 mars 1953 : 64 900 F payés par le Crédit National ;
- Le 26 mai 1953 : 168 742 F payés par le Crédit National ;
- Le 30 septembre 1953 : 193 380 F payés par la Trésorerie Générale.

Soit un règlement total de 427 022 F à comparer aux 474 469 F octroyés et provisionnés. En conséquence, la commune devra, par différence, encore encaisser quelques 47 447 F pour solde de tous comptes...

Mais, très regardant sur ses finances, l'État va, pour des raisons non encore élucidées, opérer une réfaction ramenant, le 28 juillet 1954, l'indemnité totale de 474 469 F à 474 124 F et, par voie de conséquence, le solde dû à la commune, à 47 102 F, soit une réduction définitive de 345 F.

Quel a été le sort de cette « annulation » de 345 F ? A-t-elle été appliquée en « retenue » sur le solde initial de 47 447 F ? Ou la commune a-t-elle été obligée de rembourser sur ses deniers ? Ou bien, ultime solution en dernier ressort, le remboursement a-t-il, après négociation, été purement et simplement annulé ? En l'état du dossier, aucun document n'apporte de réponse sur ce point. Telle est l'énigme qui subsiste aujourd'hui... La seule certitude c'est que les travaux de rénovation et de reconstruction ont été réalisés et c'est très bien ainsi.

Hubert HANGARD



JEUNES LYCÉENNES ÉTRANGÈRES ALLEMANDES, MEXICAINES ET JAPONAISES

D'Allemagne, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture.



Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la

durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Floe, jeune allemande de 15 ans, vit à Berlin, et souhaite venir en France pour 10 mois à partir de Septembre 2020. Elle adore la musique et pratique la clarinette. Elle aime aussi jouer au tennis, lire et se balader dans la nature. Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

Chihiro, jeune japonaise de 16 ans, est passionnée par la culture française. Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de Septembre 2020. Elle aime jouer au basketball, lire, le cinéma, la musique et les enfants. Elle rêve de maîtriser la langue française.

Nicole, jeune mexicaine de 17 ans, souhaite venir en France pour 6 mois. Elle a de nombreux hobbies : le football, la natation, la danse, et voyager.

Elle aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Renseignements :

Mathieu Tortuyaux

mathieu.tortuyaux@yahoo.com

06.31.07.34.06

Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo

Vanessa Simon – 02.99.20.06.14

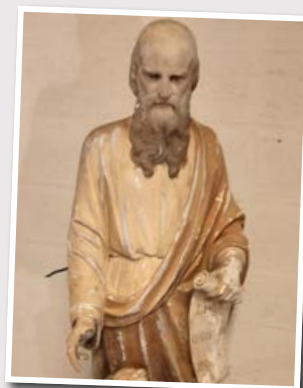
vanessa@cei4vents.com

UNE BELLE HISTOIRE

Deux statues de Saint Joseph et de Jeanne d'Arc se retrouvent actuellement dans le sous-sol d'un hénouvillais après un passage dans une grange depuis plus d'une cinquantaine d'années ! Conservées comme un trésor, le moment était venu de les faire revivre pour qu'elles retrouvent leur place dans l'église

Merci à Madame PECOT d'avoir transmis son secret à Annette CANDOTTO ! Merci à Monsieur PIGNE de redonner vie à ces deux statues !

C'est cela aussi la vie d'un village



ANCIENS COMBATTANTS

Les anciens combattants d'Algérie, du 3 juillet 1962 au 1er juillet 1964, ont désormais la possibilité d'obtenir la carte d'ancien combattant en s'adressant au président :

Jean-Marie TARNAC, président des Anciens Combattant,

Tél. 02 35 32 06 35

Anciens Combattants, Mairie, 76840 Saint-Martin de Boscherville

ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES 2020



**BUREAU DE VOTE,
EN MAIRIE
OUVERT
DE 8H À 18H**

Les 15 et 22 mars prochains, vous élierez vos conseillers municipaux. Ceux-ci désigneront ensuite le maire et les adjoints de la commune.

Les conseillers communautaires (anciennement délégués communautaires et auparavant désignés par le conseil municipal) sont les représentants de la commune au sein de la Métropole Rouen Normandie (MRN). Ils seront élus simultanément avec les conseillers municipaux.

LE JOUR DES ÉLECTIONS MUNICIPALES, CHAQUE BULLETIN DE VOTE COMPRENDRA DEUX LISTES DE CANDIDATS :

- une liste de candidats au mandat de conseiller municipal
- une liste de candidats (tous issus de la première liste) au mandat de conseillers communautaires.

Les listes sont BLOQUÉES. Il est impossible de les modifier.

Les deux listes alterneront des candidats hommes et femmes = PARITÉ

Pour la première fois, l'électeur procédera donc directement à l'élection des conseillers communautaires = SUFFRAGE UNIVERSEL DIRECT

POUR QUE VOTRE VOTE COMPTE...

Peuvent voter les personnes qui sont régulièrement inscrites sur la liste électorale.

Pour exercer votre droit de vote, vous devrez présenter votre carte électorale et obligatoirement un titre d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire... Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité ou du passeport qui peuvent être périmés).

CHOISISSEZ UN SEUL BULLETIN !

Dans l'isoloir, vous devrez insérer un seul bulletin de vote dans l'enveloppe. La présence dans l'enveloppe de plusieurs bulletins différents entraînerait la nullité du vote.

Ainsi, lorsque vous faites le choix d'une liste de candidats pour le conseil municipal, vous faites automatiquement le choix pour la liste de candidats au conseil communautaire présente sur le même bulletin de vote. Impossibilité de dissocier les 2 élections.

N'INSCRIVEZ RIEN DESSUS !

Les listes sont bloquées, il est impossible de les modifier.

De plus, toute inscription pourrait être analysée comme un signe de reconnaissance entraînant la nullité du vote !

Vous devez absolument proscrire :

- apposition de signes diverses (croix, ronds, tirets...)
- pliage spécifique, froissement, déchirure, coupage ou perforation
- bulletin de vote accompagné d'un autre papier ou objet
- bulletin plié dans une enveloppe elle-même placée dans l'enveloppe du scrutin

Cette liste n'est pas exhaustive...

LE MODE DE SCRUTIN

- 1 bulletin = 1 voix : les suffrages sont décomptés par liste

AVIS AUX ÉLECTEURS



Liste des pièces d'identité exigées des électeurs au moment du vote.

CODE ÉLECTORAL ' ARTICLE R. 60

Les électeurs doivent présenter au président du bureau, au moment du vote, en même temps que la carte électorale ou l'attestation d'inscription en tenant lieu, un titre d'identité ; la liste des titres valables est établie par arrêté du ministre de l'intérieur. Les assesseurs sont associés, sur leur demande, à ce contrôle d'identité. Arrêté du 12 décembre 2013

Article 1er. – Les titres permettant aux électeurs français de justifier de leur identité en application de l'article R. 60 du code électoral sont les suivants :

- 1° Carte nationale d'identité
- 2° Passeport
- 3° Carte d'identité d' élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat
- 4° Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
- 5° Carte vitale avec photographie
- 6° Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore
- 7° Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie
- 8° Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie
- 9° Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires
- 10° Carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la Société nationale des chemins de fer
- 11° Permis de conduire
- 12° Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat
- 13° Livret de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969
- 14° Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa (7°) de l'article 138 du code de procédure pénale.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.

Les électeurs et électrices non munis de l'une des pièces indiquées ci-dessus ne seront pas admis à prendre part au scrutin.

Le nouveau mode de scrutin oblige chaque électeur à voter pour une liste complète sans rature, sans possibilité de rayer certains noms, sans modification notifiée sur le bulletin de vote.

DES COMMISSIONS QUI SIÈGENT DANS CHAQUE MAIRIE

La commission communale des impôts directs

Le code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée du maire ou d'un adjoint délégué et de six commissaires pour les communes de moins de 2000 habitants. Cette commission émet un avis sur la mise à jour des valeurs locatives foncières retenues comme bases de calcul des impôts directs locaux.

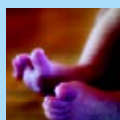
Une classification a été mise en place pour les locaux affectés à l'habitation d'une part et ceux à usage

professionnel d'autre part. Cette classification communale consiste à rechercher et à définir, par nature de construction (maisons individuelles, immeubles collectifs, dépendances bâties isolées), les diverses catégories de locaux d'habitation ou à usage professionnel ordinaires existant dans la commune.

Les catégories qui doivent être retenues pour la classification communale sont définies au plan national par le code général des impôts.

Des locaux de référence choisis au plan communal illustrent chacune des catégories retenues.

Carnet



Naissances

LAVILLE Albin Daniel Benoit
LEQUETTE Olympe Louise Paulette
RENAUX Achille Bernard Jacques
GALERNE Faustine Anne Alice

09/11/2019
31/12/2019
10/01/2020
24/01/2020



Décès

SERVAIN Philippe Marie Pierre
LEBOUCHER Gérard Joseph Marcel
SEVRÉ Jean-Noël Bernard Georges

10/12/2019
12/12/2019
05/01/2020

Bientôt 16 ans ? pensez au RECENSEMENT à la mairie du domicile

Une attestation vous sera remise

Le recensement est obligatoire, il est à réaliser entre le jour du 16^{ème} anniversaire et la fin du 3^{ème} mois suivant

L'attestation de recensement est obligatoire entre 16 et 18 ans pour s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS
Mairie d'Hénouville : 02.35.32.02.07
Courriel : mairie.henouville@wanadoo.fr



LE PARC ET VOUS ? QUESTIONNAIRE EN LIGNE

JUSQU'AU LUNDI 2 MARS 2020

Pour préserver et valoriser ses patrimoines remarquables, le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande dispose d'un projet de territoire (la Charte du Parc 2013-2028) élaboré en concertation avec ses partenaires (Etat, Région, Départements, Collectivités locales...). Arrivé à mi-parcours en 2020, le Parc doit dresser un premier bilan de l'action publique menée sur le territoire et ajuster la feuille de route pour 2021-2028.

Pour cela, votre avis nous intéresse ! Des idées ? Des remarques ? Merci de prendre quelques minutes pour apporter votre contribution via un questionnaire en ligne - <https://framaforms.org/questionnaire-habitant-1578556364>

Date limite de réponse :
lundi 2 mars



Permanences

Madame le Maire et ses adjoints sont à votre disposition sur rendez-vous.

Les horaires d'ouverture de la mairie au public sont :

lundi de 15H30 à 18H45 - mercredi de 9H30 à 11H30
vendredi de 15H30 à 17H45

Contacts :

Tél : 02 35 32 02 07 - Site : www.henouville.fr

Mel : mairie.henouville@wanadoo.fr

Permanence de Monsieur Christophe BOUILLON,
Député de Seine-Maritime :

Vous pouvez contacter la permanence parlementaire de Monsieur BOUILLON au 02 35 23 57 89, ou consulter son site internet www.christophebouillon.fr

Permanence de Madame Pierrette CANU

Conseillère Départementale du canton de Duclair :

Adresse : Mairie - 76480 Saint Pierre de Varengeville,
Téléphone : 02 35 37 52 46

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2020'

Samedi 22 Février	Goûter des anciens offerts par le CCAS Salle Hector MALOT
Mardi 25 Février	Atelier vill'âge : Gymnastique douce Salle des associations
Mardi 3 Mars	Atelier vill'âge : Le sommeil Salle des associations
Samedi 7 Mars	Soirée dansante Comité des Fêtes Salle Thomas PESQUET APECHE Carnaval Salle Hector MALOT
Dimanche 15 Mars	Elections municipales
Jeudi 19 Mars	Repas du Club des Anciens Salle Hector Malot
Dimanche 22 Mars	Elections municipales
Vendredi 27 Mars	Danse de Salon – Repas Salle Hector Malot
Dimanche 29 Mars	Vide grenier
Dimanche 5 Avril	Festival du livre et de la BD Salle Thomas PESQUET
Vendredi 10 Avril	Au fil du Temps – Concours de Manille Salle Hector Malot
Samedi 18 et Dimanche 19 Avril	APECHE - Loto
Vendredi 8 Mai	Anciens Combattants vin d'honneur Salle Hector MALOT
Vendredi 15 Mai	Au fil du Temps – Concours de Manille Salle Hector Malot
Dimanche 17 Mai	Rencontre Sportive Intergénérationnelle Salle Hector Malot
Samedi 6 Juin	Concert orchestre de Déville Salle Thomas PESQUET
Vendredi 12 Juin	Au fil du Temps – Concours de Manille Salle Hector Malot
Dimanche 14 Juin	Musiques en boucles – Spectacle Salle Hector Malot
Samedi 20 Juin	Kermesse de l'école
Vendredi 26 Juin	APECHE Boom des enfants Salle Hector Malot
Samedi 27 Juin	Les Cabotins – Spectacle Salle Hector Malot